



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 30 avril 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Maïtena FERRAN

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,

Mme Sonia CAMPAGNE, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Elodie JIMENEZ donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Joël RESTIF donne pouvoir à M. Sébastien de TRUCHIS
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Anne BARBET

9 - BUDGET PRINCIPAL : RÉVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LA PARTICIPATION A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

AP 2025-110019 - Opération budgétaire n° 110019

Il est rappelé que par délibération en date du 11 avril 2025, le Conseil municipal a approuvé une autorisation de programme dans le cadre du versement d'une participation pour la construction de logements locatifs sociaux. Cette autorisation de programme s'établissait comme suit :

Budget principal AP 110029 / Logements locatifs sociaux Opération 110029			
DEPENSES			
MONTANT AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
93.434 €	31.145 €	31.145 €	31.144 €

L'achèvement des travaux ayant pris du retard, la participation pour la première année n'a pas été appelée.

Aussi, il est proposé de prolonger la durée de cette autorisation de programme d'une année et de revoir les crédits de paiement, savoir :

Budget principal AP 110029 / Logements locatifs sociaux Opération 110029				
DEPENSES				
MONTANT AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
93.434 €	-	31.145 €	31.145 €	31.144 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

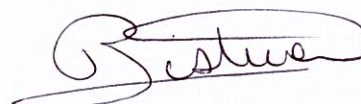
- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** la durée de l'autorisation de programme à 4 années (2025/2028),
- **ARRÊTE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 30 avril 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 05/05/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

